

ENTRETIEN AVEC FREDERIC DUBOSCQ

Président Groupama Forêts Assurances

Vous venez d'être élu. Comment se porte Groupama Forêts Assurances et quel président voulez-vous être pour cette mutuelle « discrète » ?

Frédéric Duboscq : Notre Mutuelle va bien, elle est bâtie sur des fondamentaux stables et forts :

- Forte de ses sociétaires et de leur nombre qui ne cesse d'augmenter ;
- Forte de son assise financière qui a été préservée malgré les problèmes économiques internationaux ;
- Forte d'un directeur et d'une équipe qui a été renouvelée et étoffée ;
- Forte de l'intégration qui se développe de jour en jour avec les caisses régionales Groupama en France ;
- Forte de son histoire et de ses nombreux excellents anciens Présidents qui ont permis à notre structure de passer les tempêtes, les incendies et les obstacles.

J'en profite pour remercier mon prédécesseur Yves LESGOURGUES qui a ouvert de nombreux chantiers pour notre mutuelle et qui m'a associé à de nombreuses décisions avant d'accéder à la Présidence. Je prends pour exemple la qualité du conseil scientifique qui nous apporte du sens, du recul et de l'humilité sur des problématiques complexes.

Tenant compte du faible pourcentage de forêts assurées, est-ce dans vos intentions de développer une prospection intensive, ou bien la récurrence annoncée des catastrophes naturelles vous rend-t'elle plus circonspect ?

F. D. : Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux sylviculteurs dans un esprit mutualiste. Nous souhaitons aussi qu'ils soient un vecteur d'échange pour les autres et pour notre mutuelle afin que l'on grandisse ensemble.

Scolytes, nématodes... allez-vous contribuer à apporter une réponse assurantielle à leurs attaques ?

Cette question revient souvent, elle est le témoignage d'une problématique actuelle. D'un côté, nous avons tous besoin d'être rassurés, et de l'autre une question nous inquiète : « Pouvons-nous protéger tout le monde de tout ? » La réponse est dans la question. Techniquement nous sommes tenus à des règles qui ne permettent pas de prendre un risque illimité et inquantifiable. La notion même de sinistre sanitaire est difficile à appréhender.



Prenons un exemple : Une attaque de scolyte qui démarre, qui s'arrête et redémarre. Comment fait-on si le sinistre est en dessous du seuil des 40 % de dégâts la première fois... la parcelle est-elle toujours assurable ? Comment faisons-nous les comptages sur des peuplements clairsemés et mités par les scolytes ?

Aujourd'hui nous ne savons pas faire.... Demain sera peut-être différent.

⌚ *Un plan de relance n'est pas une politique dite « durable »*

En fin d'année 2020, le Ministre Julien Denormandie présentait « la charte d'engagement entre l'Etat et les acteurs de la filière forêt bois ». Cette charte s'inscrit dans le Plan France Relance destiné selon Emmanuel MACRON à « reprendre notre destin en main, construire la France de 2030 ». Penser la forêt à l'horizon 2030, est-ce la bonne échelle pour une gestion durable ?

F. D. : Je ne ferai que dire ce que l'on sait tous en tant que forestier : un plan de relance n'est pas une politique dite « durable ». L'effort est substantiel mais le compte n'y est pas. C'est une politique dans la durée qui est importante.

Certains ont décidé de ne pas suivre les recommandations des ingénieurs généraux du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux en matière de DEFI Assurances (transformation en un crédit d'impôt – seuils portés de 6 à 15 €/ha et de 6 250 à 12 500 €/personne seule). C'est leur responsabilité si les sylviculteurs ne s'assurent pas plus alors que le risque augmente (changement climatique, Méga feux, problèmes récurrents de Responsabilité Civile...).

C'est dommageable sur le court terme, c'est probablement grave sur le long terme.

Cette charte prend-elle en compte les interrogations et préoccupations prioritaires des forestiers ?

F. D. : La Biodiversité a un prix, les peuplements forestiers dits de production en ont un autre. Soit on crée les conditions de la pérennisation de nos univers forestiers, soit on est dans la réaction par à-coup face à la catastrophe.

Peut-on assurer des taillis de biodiversité ? Peut-on continuer à payer des taxes foncières, DFCI, du bénéfice agricole et des coûts de gestions pour des parcelles qui ne sont pas à vocation productive ? quelles sont les conditions ?

En tant qu'assureur, quelles seraient vos recommandations pour « engager pleinement la dynamique d'adaptation des forêts au changement climatique et limiter le risque en forêt » ?

Qu'on le veuille ou non, le réchauffement climatique est une réalité qui va empirer.

Soit on fait un déni, soit on anticipe le choc pour créer les conditions d'adaptation et de rebondissement pour notre écosystème.



└ Les risques sont pluriels et changeants.

Les conditions d'assurances sont un paramètre. Une PAC de la forêt serait un autre élément fort pour l'environnement, pour aider les sylviculteurs à faire des travaux, des infrastructures et mieux s'assurer.

Par exemple, la création de zones nouvelles de vastes pare-feu pourrait être un moyen de lutter contre les méga feux mais comment finance-t-on ces futures zones improductives tout en payant des taxes.... C'est une diminution de la productivité et de la production !

Les risques sont pluriels et changeants. Quid de la formation des pompiers, du nombre de canadais, des moyens de détections dans certaines régions ?

En septembre 2020, le rapport de la députée Anne-Laure CATTELOT reprenait certaines propositions des communes forestières dont leur projet de création « d'aires forestières éducatives » permettant aux élèves de s'impliquer concrètement dans la gestion forestière sur la durée. Sommes-nous dans de la com ou adhérez-vous au développement d'actions pédagogiques afin que les enfants soient moteurs en matière de respect et protection de nos forêts ?

F. D. : Tout d'abord, toute action de mise en valeur de notre patrimoine forestier est intéressante, qui plus est quand c'est auprès des enfants. C'est le lien du futur....

Maintenant je ne connais pas le contenu de cette démarche. Quel est l'objectif ?

Si c'est un moyen de privilégier la prévention et la sécurité de nos forêts en leur expliquant que notre biotope est fragile et nécessite une attention et une compréhension particulière oui, car il y a une réglementation particulière. Si c'est pour expliquer qu'une forêt de production c'est durable, renouvelable et recyclable, oui.

Si c'est pour expliquer qu'il faut sanctuariser les forêts, c'est l'antithèse. C'est créer de la distance et c'est manipuler la jeunesse en idéologisant la nature.

